

**Organe subsidiaire de mise en œuvre****Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
sur les travaux de sa quarante-septième session,
tenue à Bonn du 6 au 15 novembre 2017**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	4
II. Questions d'organisation (point 2 de l'ordre du jour).....	3–15	4
A. Adoption de l'ordre du jour.....	3–6	4
B. Organisation des travaux de la session.....	7–9	6
C. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international.....	10	7
D. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international.....	11–12	7
E. Autres activités prescrites.....	13	7
F. Élection des membres du Bureau autres que le Président.....	14–15	8
III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention (point 3 de l'ordre du jour).....	16–18	8
A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	16	8
B. Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention.....	17	8
C. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2015.....	18	8
IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point 4 de l'ordre du jour).....	19–29	9
A. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....		9
B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	19–26	9
C. Fourniture d'un appui financier et technique.....	27	11
D. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	28–29	11



V.	Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris (point 5 de l'ordre du jour).....	30–34	12
VI.	Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris (point 6 de l'ordre du jour).....	35–38	12
VII.	Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris (point 7 de l'ordre du jour).....	39–42	13
VIII.	Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto (point 8 de l'ordre du jour).....	43–44	13
	A. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre.....	43	13
	B. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.....	44	14
IX.	Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels (point 9 de l'ordre du jour).....	45	14
X.	Questions relatives aux pays les moins avancés (point 10 de l'ordre du jour).....	46–60	14
XI.	Plans nationaux d'adaptation (point 11 de l'ordre du jour).....	61–74	16
XII.	Rapport du Comité de l'adaptation (point 12 de l'ordre du jour).....	75–80	17
XIII.	Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques (point 13 de l'ordre du jour).....	81–83	18
XIV.	Mise au point et transfert de technologies (point 14 de l'ordre du jour).....	84–92	19
	A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques.....	84	19
	B. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.....	85–92	19
XV.	Questions relatives au financement de l'action climatique (point 15 de l'ordre du jour).....	93–94	20
	A. Examen des fonctions du Comité permanent du financement.....	93	20
	B. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.....	94	20
XVI.	Questions relatives au renforcement des capacités (point 16 de l'ordre du jour)....	95–114	21
	A. Renforcement des capacités au titre de la Convention.....	95–104	21
	B. Rapport technique annuel d'activité sur les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.....	105	22
	C. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.....	106–114	22
XVII.	Impact des mesures de riposte mises en œuvre (point 17 de l'ordre du jour).....	115–131	23
	A. Forum amélioré et programme de travail.....	115–125	23
	B. Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris.....	126–130	25
	C. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.....		25
	D. Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.....	131	26

XVIII.	Moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information, de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris (point 18 de l'ordre du jour)	132–140	26
XIX.	Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique (point 19 de l'ordre du jour)	141	27
XX.	Questions de genre et changements climatiques (point 20 de l'ordre du jour).....	142	27
XXI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (point 21 de l'ordre du jour)	143–150	27
	A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017		27
	B. Rapport d'audit et états financiers de 2016.....		27
	C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019		27
	D. Autres questions budgétaires et financières	143–150	27
XXII.	Questions diverses (point 22 de l'ordre du jour)	151	28
XXIII.	Clôture et rapport de la session (point 23 de l'ordre du jour).....	152–157	28
Annexes			
	Summary report on the multilateral assessment of Belarus at the forty-seventh session of the Subsidiary Body for Implementation		30

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La quarante-septième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Bonn (Allemagne), du 6 au 15 novembre 2017.
2. Le Président du SBI, M. Tomasz Chruszczow (Pologne), a ouvert la session le lundi 6 novembre. Il a souhaité la bienvenue à l'ensemble des Parties et observateurs ainsi qu'à M. Zihua Chen (Chine), Vice-Président du SBI, et à M^{me} Tugba Icmeli (Turquie), Rapporteuse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 6 novembre, le SBI a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté et l'ordre du jour provisoire supplémentaire annoté (FCCC/SBI/2017/8 et Add.1).
4. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de modifier l'intitulé du point 18 de l'ordre du jour provisoire supplémentaire en y ajoutant « l'éducation », étant entendu que le paragraphe 83 de la décision 1/CP.21 devrait être lu en tenant compte du paragraphe 82 de la même décision et à la lumière de l'article 12 de l'Accord de Paris.
5. Par la suite, sur proposition du Président, le SBI a adopté l'ordre du jour supplémentaire tel qu'il avait été modifié oralement, le point 4 a) étant laissé en suspens :
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Organisation des travaux de la session ;
 - c) Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international ;
 - d) Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international ;
 - e) Autres activités prescrites ;
 - f) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - b) Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2015.

4. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention :
 - a) Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (point de l'ordre du jour laissé en suspens) ;
 - b) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention ;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique ;
 - d) Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
5. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
6. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.
7. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.
8. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto :
 - a) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre ;
 - b) Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto.
9. Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels.
10. Questions relatives aux pays les moins avancés.
11. Plans nationaux d'adaptation.
12. Rapport du Comité de l'adaptation.
13. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
14. Mise au point et transfert de technologies :
 - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques ;
 - b) Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies.
15. Questions relatives au financement de l'action climatique :
 - a) Examen des fonctions du Comité permanent du financement ;
 - b) Troisième examen du Fonds pour l'adaptation.
16. Questions relatives au renforcement des capacités :
 - a) Renforcement des capacités au titre de la Convention ;
 - b) Rapport technique annuel d'activité sur les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités ;
 - c) Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
17. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
 - a) Forum amélioré et programme de travail ;

- b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris ;
 - c) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto ;
 - d) Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10.
18. Moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information, de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris.
 19. Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique.
 20. Questions de genre et changements climatiques.
 21. Questions administratives, financières et institutionnelles :
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 ;
 - b) Rapport d'audit et états financiers de 2016 ;
 - c) Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - d) Autres questions budgétaires et financières.
 22. Questions diverses.
 23. Clôture et rapport de la session.
6. En outre, le Président a rappelé aux Parties les questions que la Conférence des Parties (COP) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) avaient renvoyées au SBI à leurs premières séances respectives, et que le SBI devait examiner au titre des points pertinents de son ordre du jour¹.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

7. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance, à laquelle le Président a appelé l'attention sur la date limite, fixée au lundi 13 novembre à 18 heures, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux pour que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, qui serait organisée en deux parties². Sur proposition du Président, le SBI est convenu de procéder selon ces modalités et conformément à ses conclusions adoptées précédemment³ sur l'achèvement en temps voulu des négociations et les méthodes de travail connexes.

8. À sa 2^e séance, tenue le 6 novembre, conjointement à la 2^e séance de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), le SBI a entendu des déclarations de Parties et d'observateurs. Les représentants de 16 Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, du Groupe composite, de l'Union européenne, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, du Groupe des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples, Coalition des pays à forêts tropicales humides, Association indépendantes pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement animés du même esprit.

¹ Voir FCCC/CP/2017/11, par. 21, et FCCC/KP/CMP/2017/7, par. 7.

² La première partie s'est tenue le mardi 14 novembre dans l'après-midi (3^e séance du SBI) et la deuxième partie le mercredi 15 novembre au matin (5^e séance du SBI).

³ FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

9. Des déclarations ont également été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes, d'ONG représentant la jeunesse, d'ONG du secteur privé et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, d'ONG indépendantes et de recherche et d'ONG représentant les syndicats⁴.

C. Session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen au niveau international

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a pris note des informations communiquées par le Président concernant l'organisation de la deuxième session du groupe de travail chargé de l'évaluation multilatérale dans le cadre du deuxième cycle du processus d'évaluation et d'examen au niveau international, qui devait avoir lieu le vendredi 10 novembre. On trouvera à l'annexe un rapport de synthèse sur l'évaluation multilatérale de la Partie évaluée pendant la session⁵.

D. Échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

11. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a pris note des informations communiquées par le Président concernant l'organisation de l'atelier consacré à l'échange de vues axé sur la facilitation dans le cadre du processus de consultation et d'analyse au niveau international, qui devait avoir lieu le 10 novembre.

12. Le Président a appelé l'attention sur les modalités et les lignes directrices⁶ du processus de consultation et d'analyse au niveau international ainsi que sur les pages Web consacrées à l'échange de vues axé sur la facilitation⁷. Il a informé le SBI qu'à l'issue du processus de consultation et d'analyse, il serait établi, pour chacune des cinq Parties participantes de l'atelier d'échange de vues, un procès-verbal de la séance d'échange de vues et un rapport de synthèse sur les résultats de l'analyse technique de son rapport biennal actualisé⁸.

E. Autres activités prescrites

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

13. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements communiqués sur les autres activités prescrites organisées parallèlement à la session⁹, en particulier l'atelier technique organisé par le secrétariat en vue d'étudier les moyens d'accroître l'efficacité et la transparence du processus budgétaire¹⁰.

⁴ Le texte des déclarations, y compris celles qui n'ont pas été lues pendant la séance plénière, peut être consulté sur le portail des communications à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal/Pages/Home.aspx> (à la rubrique « type », sélectionner « statement » ; à la rubrique « sessions », sélectionner « SBI 47 »).

⁵ Disponible également à l'adresse http://unfccc.int/focus/mitigation/the_multilateral_assessment_process_under_the_iar/items/10508.php.

⁶ Décision 2/CP.17, annexe IV.

⁷ <http://unfccc.int/9382> et <http://unfccc.int/10247>.

⁸ Voir par. 29 du présent rapport et <http://unfccc.int/10054.php>.

⁹ Voir http://unfccc.int/meetings/bonn_nov_2017/session/10379/php/view/workshops.php.

¹⁰ Voir <http://unfccc.int/10466>.

F. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

14. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et à sa 5^e séance, le 15 novembre. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur appliqué, aux termes duquel le SBI élit son vice-président et son rapporteur. À la même séance, le SBI a noté que les consultations relatives aux nominations étaient en cours.

15. À la 5^e séance, le SBI a élu M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran) Vice-Président et M^{me} Icmeli Rapporteuse.

III. Notification et examen concernant les Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. État de la situation concernant la présentation et l'examen des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

16. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance. Il était saisi du document FCCC/SBI/2017/INF.1. Le Président a informé le SBI que depuis sa quarante-sixième session, à laquelle ce document lui a été présenté initialement, et il en a pris note¹¹, il n'y eu aucune communication ni examen supplémentaire. Il a rappelé aux Parties la date limite à venir (le 1^{er} janvier 2018) de soumission des troisièmes rapports biennaux et des septièmes communications nationales et les a invitées à présenter ces documents dans les délais.

B. Compilation-synthèse des deuxièmes rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

17. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Helen Plume (Nouvelle-Zélande) et M^{me} Anne Rasmussen (Samoa). À la 3^e séance, le Président a annoncé que les consultations n'avaient débouché sur aucune conclusion. Conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, ce point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du SBI (avril-mai 2018).

C. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2015

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

18. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBI/2017/18. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations¹².

¹¹ FCCC/SBI/2017/7, par. 12.

¹² Les interventions sur cette question ont eu lieu au cours de la 5^e séance du SBI et peuvent être consultées par la retransmission Web de la séance disponible à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-ii-5th-meeting> (points 21 et 23 de l'ordre du jour).

IV. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Informations contenues dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 a) de l'ordre du jour *laissé en suspens*)

B. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

19. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2017/12, FCCC/SBI/2017/15, FCCC/SBI/2017/16 et FCCC/SBI/2017/17. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Plume et M^{me} Rasmussen. À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

20. Le SBI a pris note du rapport d'activité et des rapports techniques du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention sur l'exécution de son plan de travail pour 2017¹³.

21. Le SBI s'est félicité des progrès accomplis par le Groupe consultatif d'experts dans l'exécution de son plan de travail pour 2017¹⁴, notamment :

a) De deux ateliers régionaux de formation pratique sur l'élaboration de mesures d'atténuation et la notification de ces mesures dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés¹⁵, au cours desquels 80 experts de 60 Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) ont été formés. Le SBI a remercié les Gouvernements cambodgien et sud-africain ainsi que le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Pretoria (Afrique du Sud) d'avoir accueilli ces ateliers. Les ateliers ont été organisés en collaboration avec le Programme mondial d'appui pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés par les Parties non visées à l'annexe I¹⁶. Le SBI a accueilli avec satisfaction les contributions du Programme mondial d'appui à la bonne organisation des ateliers ;

b) Des supports pédagogiques actualisés sur :

i) L'élaboration de mesures d'atténuation et la notification de ces mesures et de leurs effets dans les rapports biennaux actualisés¹⁷ ;

ii) L'établissement des inventaires nationaux des gaz à effet de serre¹⁸ ;

iii) L'établissement des rapports biennaux actualisés : besoins en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités et appui reçu¹⁹ ;

¹³ FCCC/SBI/2017/15, FCCC/SBI/2017/12, FCCC/SBI/2017/16 et FCCC/SBI/2017/17.

¹⁴ De plus amples informations sur le Groupe consultatif d'experts sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/2608>.

¹⁵ Le rapport sur les deux ateliers régionaux de formation pratique est publié sous la cote FCCC/SBI/2017/17.

¹⁶ Administré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

¹⁷ Disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/7915.php>.

¹⁸ Disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/349.php>.

c) D'un outil technique visant à aider les Parties à se préparer au processus de consultation et d'analyse au niveau international et à faciliter leur participation à ce processus²⁰ ;

d) De sept séminaires en ligne, auxquels ont pris part 287 participants : 4 séminaires sur l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation, 2 sur les mesures d'atténuation et 1 sur les inventaires nationaux des gaz à effet de serre. Constatant que ce type de séminaire pouvait toucher un large public de professionnels, le SBI a encouragé le Groupe consultatif d'experts à poursuivre cette activité ;

e) Du programme de formation mentionné au paragraphe 4 de la décision 20/CP.19, visant à renforcer les capacités des experts inscrits au fichier d'experts de la Convention s'agissant de mener des analyses techniques efficaces des rapports biennaux actualisés²¹. Le SBI a noté que 55 experts supplémentaires ont achevé le programme de formation avec succès en 2017 et satisfont aux conditions requises pour intégrer les équipes d'experts techniques chargés de l'analyse technique des rapports biennaux actualisés. Il a invité les experts inscrits au fichier d'experts de la Convention qui n'ont pas suivi cette formation à le faire ;

f) De la poursuite des cours de formation en ligne sur l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, qui sont accessibles par le système de gestion de l'apprentissage du secrétariat²². Au total, 126 experts s'étaient inscrits à ces cours au 6 novembre 2017. Le SBI a invité le Groupe consultatif d'experts à continuer d'actualiser ses cours de formation en ligne ;

g) De la mise à jour de la plateforme en ligne du Groupe consultatif d'experts, dénommée « e-Network »²³, qui permet aux usagers d'accéder à des informations sur l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, de consulter une base de données d'experts à disposition pour une assistance et de communiquer en ligne avec le Groupe consultatif d'experts et d'autres usagers du réseau.

22. Le SBI a pris note des problèmes et des obstacles, des enseignements et des meilleures pratiques dont il est rendu compte dans le rapport d'activité et les rapports techniques mentionnés au paragraphe 20 ci-dessus. Il a invité le Groupe consultatif d'experts, conformément à son mandat, à tenir compte de ces éléments dans le cadre de l'assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, et à faciliter la coopération avec les partenaires intéressés potentiels, selon qu'il conviendra.

23. Le SBI a pris note du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2018²⁴, y compris les éléments principaux ci-après :

a) Renforcer, eu égard aux contraintes liés au soutien financier, la collaboration avec les partenaires intéressés potentiels pour l'exécution des principales activités prévues ;

b) Créer des réseaux régionaux officiels d'experts et de professionnels participant au processus des communications nationales et des rapports biennaux actualisés et à l'établissement de ces documents, à travers lesquels la diffusion de l'information du Groupe consultatif aux parties prenantes serait assurée ;

c) Renforcer les activités de communication et de sensibilisation afin que les parties prenantes soient en mesure de mieux comprendre les produits et les possibilités de formation offerts par l'intermédiaire du Groupe consultatif d'experts pour l'élaboration des communications nationales et des rapports biennaux actualisés ;

¹⁹ Voir note 17.

²⁰ Consultable à l'adresse <http://unfccc.int/8621.php>.

²¹ De plus amples informations sur le programme de formation sont disponibles à l'adresse <http://unfccc.int/9279.php>.

²² Les cours de formation proposés sur le système de gestion de l'apprentissage sont accessibles à l'adresse <http://unfccc.int/349.php>, où sont également disponibles les supports pédagogiques du Groupe consultatif d'experts pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I.

²³ <http://www4.unfccc.int/sites/enet/SitePages/Home.aspx>.

²⁴ Voir le document FCCC/SBI/2017/15.

d) Jouer un rôle de catalyseur s'agissant de promouvoir et de susciter la collaboration avec des partenaires potentiels qui soient disposés à offrir des conseils et des orientations stratégiques sur la façon de répondre aux besoins des Parties non visées à l'annexe I concernant l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés.

24. Le SBI a noté avec préoccupation que l'atelier régional de formation pratique à l'élaboration de mesures d'atténuation et à la communication d'informations y relatives dans les communications nationales et les rapports biennaux actualisés destiné aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes n'avait pas pu être organisé en 2017 faute de ressources financières suffisantes.

25. Le SBI a rappelé les dispositions et procédures²⁵ applicables s'agissant du financement du budget du secrétariat au titre de la Convention et les décisions pertinentes de la COP, et a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités que le Groupe consultatif d'experts devrait entreprendre, avec le concours du secrétariat, pour exécuter son programme de travail pour 2018²⁶. Il a invité les programmes et organismes multilatéraux à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts, selon qu'il conviendra, en vue d'apporter aux Parties non visées à l'annexe I un appui technique pour l'établissement de leurs communications nationales et de leurs rapports biennaux actualisés.

26. Le SBI a demandé que les mesures prévues dans les présentes conclusions qui relèvent de la compétence du secrétariat soient engagées sous réserve des ressources financières disponibles.

C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

27. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2017/INF.9, FCCC/SBI/2017/INF.10 et FCCC/CP/2017/7 et Add.1 et 2. À la 1^{re} séance, le Président a invité un représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une déclaration²⁷. À la même séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Plume et M^{me} Rasmussen. À sa 3^e séance, il a décidé de poursuivre l'examen de ce point à sa quarante-huitième session.

D. Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

28. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance. Il a pris note des rapports de synthèse communiqués sur le site Web de la Convention au 8 septembre 2017²⁸.

29. À la même séance, le Président a rappelé que la COP avait renvoyé au SBI l'examen de la révision des modalités et des lignes directrices du processus de consultation et d'analyse au niveau international, compte tenu de l'expérience acquise au cours du premier cycle du processus²⁹. Notant que le premier cycle du processus était toujours en cours, le Président a estimé qu'il était peut-être prématuré que le SBI engage son examen de la question. Sur proposition du Président, le SBI a décidé d'inscrire un point relatif à la révision des modalités et des lignes directrices du processus de consultation et d'analyse au niveau international à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session en vue de rendre compte à ce sujet à la COP à sa vingt-quatrième session (décembre 2018).

²⁵ Décision 15/CP.1, annexe I.

²⁶ Voir le document FCCC/SBI/2017/15 pour le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exécution du programme de travail du Groupe consultatif d'experts pour 2018.

²⁷ Consultable à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/gef_oral_report.pdf.

²⁸ Voir <http://unfccc.int/10054.php>.

²⁹ FCCC/CP/2017/11, par. 21.

V. Calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

30. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, notamment au nom des pays en développement animés du même esprit³⁰. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Marianne Karlsen (Norvège) et M. George Wamukoya (Kenya). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

31. Le SBI a entrepris l'examen de cette question³¹.

32. Le SBI a pris note de la demande qui lui a été faite de rendre compte sur cette question à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA)³².

33. Le SBI a invité les Parties et les observateurs à lui soumettre³³, le 31 mars 2018 au plus tard, leurs vues sur les calendriers communs pour les contributions déterminées au niveau national visées au paragraphe 10 de l'article 4 de l'Accord de Paris, s'agissant de questions telles que l'utilité des calendriers communs et les options envisageables pour ces calendriers et leurs avantages et inconvénients, notamment, pour examen par le SBI à sa quarante-huitième session.

34. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa quarante-huitième session, en vue de formuler une recommandation pour examen et adoption par la CMA.

VI. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

35. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des communications relatives à la question³⁴. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, notamment au nom des pays en développement animés du même esprit³⁵. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Madeleine Diouf Sarr (Sénégal) et M. Peer Stiansen (Norvège). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

³⁰ Les interventions peuvent être consultées par la retransmission Web de la séance à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary>.

³¹ Conformément au document FCCC/PA/CMA/2016/3, par. 24 a).

³² FCCC/PA/CMA/2016/3, par. 24.

³³ Les Parties et les observateurs sont invités à télécharger leurs communications à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal/Pages/Home.aspx> (utiliser la fonction de recherche pour accéder rapidement à la demande de communications pertinente).

³⁴ Disponibles à l'adresse suivante : <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal/Pages/Home.aspx> (utiliser la fonction de recherche pour accéder rapidement à la demande de communications pertinente).

³⁵ Voir note 30.

2. Conclusions

36. Le SBI a poursuivi ses délibérations conformément au paragraphe 29 de la décision 1/CP.21, qui renvoie au paragraphe 12 de l'article 4 de l'Accord de Paris.

37. Le SBI a pris note des vues exprimées par les Parties au cours de la session et dans leurs communications³⁶ au titre de ce point de l'ordre du jour.

38. Le SBI est convenu de poursuivre son examen de la question à sa quarante-huitième session, en s'inspirant de la note informelle sur les négociations au titre de ce point de l'ordre du jour³⁷ établie par les cofacilitateurs, sous leur propre responsabilité, sur la base des délibérations que les Parties ont menées aux sessions du SBI et des vues qu'elles ont communiquées.

VII. Établissement de modalités et de procédures concernant le fonctionnement et l'utilisation du registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

39. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des communications relatives à la question³⁸. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Diouf Sarr et M. Stiansen. À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

40. Le SBI a poursuivi ses délibérations sur le registre public visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

41. Le SBI a pris note des vues exprimées par les Parties à la session et dans leurs communications³⁹ au titre de ce point de l'ordre du jour.

42. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa quarante-huitième session en s'appuyant sur la note informelle concernant les négociations au titre de ce point⁴⁰ établie par les cofacilitateurs, sous leur propre responsabilité, sur la base des délibérations que les Parties ont menées aux sessions du SBI et des vues qu'elles ont communiquées.

VIII. Questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto

(Point 8 de l'ordre du jour)

A. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre

(Point 8 a) de l'ordre du jour)

43. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a décidé de reporter l'examen de la question à sa quarante-huitième session.

³⁶ Voir note 34.

³⁷ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sbi47_6_informal_note.pdf.

³⁸ Voir note 34.

³⁹ Voir note 34.

⁴⁰ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sbi47_7_informal_note.pdf.

B. Rapport de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto

(Point 8 b) de l'ordre du jour)

44. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBI/2017/INF.11.

IX. Coordination de l'appui à la mise en œuvre d'activités relatives aux mesures d'atténuation dans le secteur forestier par les pays en développement, y compris les dispositifs institutionnels

(Point 9 de l'ordre du jour)

45. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations⁴¹. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Keith Anderson (Suisse) et M. Ayman Cherkaoui (Maroc). À la 3^e séance, le Président a indiqué que les consultations n'avaient débouché sur aucune conclusion. Conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, ce point sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session.

X. Questions relatives aux pays les moins avancés

(Point 10 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

46. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2017/14 et FCCC/SB/2017/2/Add.1-FCCC/SBI/2017/14/Add.1. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations⁴². À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Abias Huongo (Angola), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, à présenter les activités du Groupe⁴³. À la même séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Mamadou Honadia (Burkina Faso) et M. Malcolm Ridout (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

47. À sa 1^{re} séance, le SBI a aussi décidé que le groupe établi au titre de ce point de l'ordre du jour tiendrait une réunion commune avec le groupe établi au titre du point 12, intitulé « Rapport du Comité de l'adaptation », pour examiner les recommandations communes élaborées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA) et le Comité de l'adaptation⁴⁴ pour examen et adoption par la CMA à sa première session conformément aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 (voir chap. XII ci-dessous). À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

48. Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport sur la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts des PMA⁴⁵, tenue à Port-au-Prince (Haïti) du 7 au 10 août 2017.

49. Le SBI a relevé que le Groupe d'experts avait achevé ses travaux, de concert avec le Comité de l'adaptation, sur les recommandations à adresser à la CMA comme suite aux

⁴¹ Les interventions peuvent être consultées par la retransmission Web de la séance à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-i>.

⁴² Les interventions peuvent être consultées par la retransmission Web de la séance à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-ii-5th-meeting> (deux des interventions se trouvent dans la séquence correspondant au point 12 de l'ordre du jour).

⁴³ Voir http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/leg_oral_report.pdf.

⁴⁴ Figurant dans le document FCCC/SB/2017/2/Add.1-FCCC/SBI/2017/14/Add.1.

⁴⁵ FCCC/SBI/2017/14.

paragraphe 41 et 45 de la décision 1/CP.21⁴⁶. Il s'est félicité des travaux techniques accomplis par le Groupe d'experts.

50. Le SBI a engagé son examen des recommandations mentionnées au paragraphe 49 ci-dessus et a pris note des conclusions formulées au titre du point 12 de son ordre du jour relativement aux résultats des réunions communes en ce qui concerne les recommandations (voir par. 79 ci-après).

51. Le SBI a exprimé sa gratitude :

a) Au Gouvernement haïtien, pour avoir accueilli la trente-deuxième réunion du Groupe d'experts mentionnée au paragraphe 48 ci-dessus ;

b) Au Gouvernement philippin, pour avoir accueilli à Manille, du 13 au 16 juin 2017, l'atelier régional de formation sur les plans nationaux d'adaptation (PNA) pour l'Asie ;

c) Au Gouvernement fidjien, pour avoir accueilli à Nadi, du 10 au 13 juillet 2017, l'atelier régional de formation sur les PNA pour la région du Pacifique ;

d) Au Gouvernement costaricien, pour avoir accueilli à San José, du 4 au 7 septembre 2017, l'atelier régional de formation sur les PNA pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

e) Au Gouvernement marocain, pour avoir accueilli à Rabat, du 25 au 27 septembre 2017, l'atelier régional de formation sur les PNA pour les pays francophones d'Afrique.

52. Le SBI a remercié le Groupe d'experts et le secrétariat pour leurs activités d'appui au processus visant à formuler et réaliser des PNA, menées dans le cadre, notamment, des ateliers régionaux de formation sur les PNA mentionnés aux alinéas b) à e) du paragraphe 51 ci-dessus, et a invité le Groupe d'experts à poursuivre les activités de formation prévues dans son programme de travail.

53. Le SBI a aussi remercié le Groupe d'experts d'avoir coordonné les activités de formation et d'autres activités avec les organisations compétentes pour apporter un appui aux PMA dans le domaine de l'adaptation.

54. Le SBI a remercié en outre le Groupe d'experts d'avoir inscrit la question de l'accès au programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat à l'ordre du jour des ateliers de formation régionaux sur les PNA et à celui des Expos PNA et d'avoir collaboré efficacement avec le secrétariat du Fonds.

55. Le SBI a salué les activités menées par le Groupe d'experts conformément à son mandat pour offrir des orientations et des conseils techniques sur l'accès au financement du Fonds vert pour le climat concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA, en collaboration avec le secrétariat du Fonds.

56. Le SBI a pris note des préparatifs de l'Expo PNA qui doit avoir lieu du 4 au 6 avril 2018 à Bonn (Allemagne) et a invité les Parties et les organisations compétentes à contribuer à l'organisation de cette manifestation et à y participer.

57. Le SBI a noté avec gratitude l'annonce par l'Allemagne d'une contribution d'un montant de 50 millions d'euros au Fonds pour les pays les moins avancés et a sollicité des contributions supplémentaires au Fonds.

58. Le SBI a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les dispositions de la Convention et de l'Accord de Paris accordant un appui et une certaine flexibilité aux PMA, et sur la manière dont ces dispositions peuvent aider les pays admis au retrait de la liste des PMA à opérer une transition sans heurt, compte tenu de la résolution A/67/221 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

59. Le SBI a prié le Groupe d'experts de continuer d'établir des priorités pour les activités relevant de son programme de travail en fonction des ressources disponibles.

⁴⁶ Voir note 44.

60. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui du programme de travail du Groupe d'experts.

XI. Plans nationaux d'adaptation

(Point 11 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

61. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2017/14, FCCC/SBI/2017/INF.12 et FCCC/SB/2017/2. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Pepetua Latasi (Tuvalu) et M. Ridout. À sa 5^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

62. Le SBI a accueilli avec satisfaction le document d'information⁴⁷ sur l'état d'avancement du processus visant à formuler et réaliser des plans nationaux d'adaptation.

63. Le SBI s'est félicité des progrès accomplis par certains pays en développement dans le processus visant à formuler et réaliser des PNA et a noté que plus de la moitié des pays en développement avaient engagé ou lancé ce processus.

64. Le SBI a pris note de la soumission par le Chili, le Kenya et l'État de Palestine leur PNA au moyen de NAP Central, ce qui porte le nombre total de PNA soumis à huit⁴⁸.

65. Le SBI a noté l'approbation par le Fonds vert pour le climat, au 30 octobre 2017, de 10 propositions sur 38 de financement à l'appui de la formulation de PNA, au titre de son Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires, et l'approbation par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) de propositions de financement émanant de quatre pays⁴⁹ à l'appui du processus visant à formuler et réaliser des PNA.

66. Le SBI a constaté que bon nombre de pays en développement parties continuent d'éprouver des difficultés à accéder au financement du Fonds vert pour le climat pour la formulation et la réalisation de PNA.

67. Le SBI s'est félicité du bon déroulement des Expos PNA régionales qui ont eu lieu le 28 juin 2017 à Kampala (Ouganda)⁵⁰ et les 11 et 12 septembre 2017 à Séoul (République de Corée)⁵¹, et de la participation active à ces manifestations de pays en développement et d'autres acteurs intéressés.

68. Le SBI a remercié les gouvernements ougandais et coréen d'avoir accueilli les Expos PNA régionales mentionnées au paragraphe 67 ci-dessus.

69. Le SBI s'est félicité du bon déroulement des ateliers régionaux de formation sur les PNA organisés par le Groupe d'experts des pays les moins avancés dans le cadre de son programme de travail pour 2017-2018, comme suit :

- a) Pour la région de l'Asie, à Manille, du 13 au 16 juin 2017 ;
- b) Pour la région du Pacifique, à Nadi, du 10 au 13 juillet 2017 ;

⁴⁷ FCCC/SBI/2017/INF.12.

⁴⁸ Voir <http://www4.unfccc.int/nap/Pages/national-adaptation-plans.aspx>.

⁴⁹ FCCC/CP/2017/7, par. 19.

⁵⁰ Parallèlement à la onzième Conférence internationale sur l'adaptation à l'échelle locale.

⁵¹ Manifestation accueillie conjointement avec le Ministère de l'environnement de la République de Corée et organisée par le Centre coréen de l'adaptation aux changements climatiques de l'Institut coréen de l'environnement en partenariat avec le Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation (administré conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) et le Bureau des Nations Unies pour le développement durable.

c) Pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, à San José, du 4 au 7 septembre 2017 ;

d) Pour les pays francophones d'Afrique, à Rabat, du 25 au 27 septembre 2017.

70. Le SBI s'est félicité également des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA dans leur coopération respective avec le Fonds vert pour le climat sur les moyens d'améliorer le processus d'accès à une assistance pour la formulation et la réalisation de PNA.

71. Le SBI s'est félicité en outre des travaux du Comité de l'adaptation relatifs au document d'information⁵² sur le bilan de l'accès des pays au Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires du Fonds vert pour le climat, y compris concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA, et a noté que le document d'information sera utilisé pour l'atelier qui doit avoir lieu pendant l'Expo PNA de 2018 afin d'éclairer l'évaluation⁵³ des progrès du processus visant à formuler et réaliser des PNA.

72. Le SBI s'est félicité des activités du Groupe d'experts des PMA pour ce qui est de proposer des orientations et des conseils techniques sur l'accès au financement du Fonds vert pour le climat concernant le processus visant à formuler et réaliser des PNA, en collaboration avec le secrétariat du Fonds, et conformément à son mandat, et a invité le Groupe d'experts à inscrire un point sur le bilan de l'accès des pays à l'assistance du Fonds concernant les PNA au programme de l'Expo PNA de 2018.

73. Le SBI a aussi invité le Comité de l'adaptation et le Groupe d'experts des PMA, dans la période qui suivra l'Expo PNA de 2018, à envisager des moyens de prêter assistance à la réalisation des PNA dans le cadre de leurs programmes de travail futurs et à inclure des renseignements sur ce sujet dans leurs rapports, selon qu'il conviendra.

74. Le SBI a invité en outre les Parties à continuer de communiquer, au moyen du questionnaire en ligne disponible sur NAP Central, des renseignements sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du processus visant à formuler et exécuter des PNA et sur l'expérience acquise, les meilleures pratiques, les enseignements à retenir, les lacunes et les besoins, et l'appui fourni et reçu dans le cadre de ce processus⁵⁴.

XII. Rapport du Comité de l'adaptation

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

75. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SB/2017/2 et FCCC/SB/2017/2/Add.1-FCCC/SBI/2017/14/Add.1. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Clifford Mahlung (Jamaïque), Coprésident du Comité de l'adaptation, à présenter les activités du Comité⁵⁵. À la même séance, le SBI a décidé que ce point serait examiné en parallèle avec le point 4 de même intitulé de l'ordre du jour de la quarante-septième session du SBSTA, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Richard Merzian (Australie) et M. Hamza Tber (Maroc).

76. À sa 1^{re} séance, le SBI a également décidé que le groupe établi au titre de ce point de l'ordre du jour se réunirait conjointement avec le groupe établi au titre du point 10, intitulé « Questions relatives aux pays les moins avancés », de l'ordre du jour, afin d'examiner les recommandations communes⁵⁶ élaborées par le Groupe d'experts des PMA et le Comité de l'adaptation pour examen et adoption par la CMA à sa première session conformément aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21 (voir chap. X ci-dessus). À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

⁵² Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/adaptation/groups_committees/adaptation_committee/application/pdf/ac12_8ai_readiness.pdf.

⁵³ Conformément aux paragraphes 11 à 13 de la décision 4/CP.21.

⁵⁴ Voir note 53.

⁵⁵ Voir http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/ac_oral_report.pdf.

⁵⁶ Voir note 44.

2. Conclusions

77. Le SBI et le SBSTA ont accueilli avec satisfaction le rapport du Comité de l'adaptation⁵⁷.

78. Le SBI et le SBSTA ont exprimé leur reconnaissance pour les activités techniques entreprises par le Comité de l'adaptation. Ils ont noté que le Comité avait achevé ses travaux sur les recommandations à la CMA prévues au paragraphe 42 de la décision 1/CP.21⁵⁸, ainsi que ses travaux en coopération avec le Groupe d'experts des PMA sur les recommandations à la CMA prévues aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21⁵⁹.

79. Le SBI et le SBSTA ont commencé d'examiner les recommandations mentionnées au paragraphe 78 ci-dessus, dans le cadre notamment de réunions communes avec le groupe créé au titre du point 10 de l'ordre du jour du SBI sur les recommandations communes du Comité de l'adaptation et du Groupe d'experts des PMA pour examen et adoption par la CMA.

80. Le SBI et le SBSTA ont décidé de poursuivre l'examen de cette question à leur quarante-huitième session (avril-mai 2018)⁶⁰, en vue de formuler une recommandation que la COP, à sa vingt-quatrième session, renverrait à la CMA pour examen et adoption à sa première session.

XIII. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 13 de l'ordre du jour)

81. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2017/1 et Add.1. À la 1^{re} séance, le Président a invité M. Orville Grey (Jamaïque), Coprésident du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, à présenter les activités du Comité exécutif⁶¹. À la même séance, le SBI a décidé que ce point serait examiné en parallèle avec le point 5 de même intitulé de l'ordre du jour de la quarante-septième session du SBSTA, dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Beth Lavender (Canada) et M. Alf Wills (Afrique du Sud).

82. À sa 5^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision sur le Mécanisme international de Varsovie, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session⁶².

83. À la même séance, sur la proposition du Président, le SBI a décidé de recommander à la COP de nommer « dialogue d'experts de Suva » le dialogue d'experts visé au paragraphe 9 du projet de décision susmentionné et de nommer « Centre d'échange d'informations de Fidji sur le transfert des risques » le centre visé au paragraphe 2 du même texte, créé par le Comité exécutif et lancé durant la session.

⁵⁷ FCCC/SB/2017/2 et FCCC/SB/2017/2/Add.1-FCCC/SBI/2017/14/Add.1.

⁵⁸ Voir http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sb47_isbi12_isbst4_ainformal_note_ac_.pdf.

⁵⁹ Voir http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sb47_isbi10_12_sbsta_4_informal_note_ac_and_leg_.pdf.

⁶⁰ En collaboration avec le groupe devant être créé au titre du point de l'ordre du jour de la quarante-huitième session du SBI intitulé « Questions relatives aux pays les moins avancés », en application des mandats énoncés aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21.

⁶¹ Voir http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/excom_oral_report.pdf.

⁶² Décision 5/CP.23.

XIV. Mise au point et transfert de technologies

(Point 14 de l'ordre du jour)

A. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre et Réseau des technologies climatiques

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

84. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2017/3. Les représentants d'une Partie ont fait des déclarations⁶³. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé que ce point serait examiné en parallèle avec le point 6 a) de l'ordre du jour de la quarante-septième session du SBSTA portant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Balisi Gopolang (Botswana) et M^{me} Elfriede More (Autriche). À sa 5^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision sur l'amélioration de la mise au point et du transfert de technologies climatiques par le Mécanisme technologique, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session⁶⁴.

B. Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

85. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi des documents FCCC/CP/2017/7/Add.1 et FCCC/SB/2017/3. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Stella Gama (Malawi) et M. Kunihiro Shimada (Japon). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

86. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du FEM, y compris les renseignements sur les progrès relatifs au Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies et les difficultés et les enseignements connexes⁶⁵.

87. Le SBI a noté avec satisfaction la collaboration actuelle entre les centres du Programme stratégique de Poznan pour le transfert et le financement des technologies climatiques et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC), notamment en ce qui concerne les réponses aux demandes d'assistance technique des pays en développement, et les a invités à poursuivre cette collaboration⁶⁶.

88. Le SBI a pris note des renseignements communiqués dans le rapport visé au paragraphe 86 ci-dessus sur l'évaluation finale de la phase I du projet d'évaluation mondiale des besoins technologiques⁶⁷. Il a invité les Parties participant à la phase III du projet à examiner les conclusions de l'évaluation finale.

89. Le SBI a recommandé à la COP d'inviter le FEM à allouer des ressources au domaine d'intervention des changements climatiques dans le cadre de la septième reconstitution de ressources afin d'aider les pays en développement parties à évaluer leurs besoins technologiques et à piloter des projets technologiques prioritaires pour stimuler l'innovation et l'investissement.

⁶³ Les interventions peuvent être consultées par la retransmission Web de la séance à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-ii-5th-meeting> (les interventions figurent dans les séquences correspondant aux points 10 et 17 a) de l'ordre du jour).

⁶⁴ Décision 15/CP.23.

⁶⁵ FCCC/CP/2017/7, annexe, partie III.4.

⁶⁶ FCCC/CP/2017/7, annexe, par. 157.

⁶⁷ FCCC/CP/2017/7, annexe, par. 177 à 180.

90. Le SBI a aussi recommandé à la COP d'inviter le FEM à lui communiquer dans ses rapports des renseignements sur :

a) La collaboration entre les centres de liaison pour le FEM et les entités désignées au plan national pour la mise au point et le transfert de technologies, tels que communiqués par le CRTIC au FEM⁶⁸ ;

b) L'utilisation ou non par les Parties de leur allocation au titre du Système transparent d'allocation des ressources pour mener des activités pilotes à partir des résultats de l'évaluation des besoins technologiques⁶⁹ et, dans l'affirmative, selon quelles modalités ;

c) Les résultats de la collaboration mentionnée au paragraphe 87 ci-dessus.

91. Le SBI s'est félicité des évaluations à mi-parcours des projets pilotes du quatrième cycle de reconstitution des ressources du FEM qui figurent dans le rapport visé au paragraphe 86 ci-dessus⁷⁰. Il a invité de nouveau le FEM à communiquer les évaluations à mi-parcours des centres du Programme stratégique de Poznan pour le transfert et le financement des technologies climatiques et des projets pilotes susmentionnés dès que possible, de sorte que le Comité exécutif de la technologie (CET) actualise le rapport d'évaluation du Programme stratégique.

92. Le SBI a pris note des travaux menés par le CET pour actualiser son rapport d'évaluation du Programme stratégique de Poznan⁷¹ comme il y a été invité à la quarante-troisième session du SBI⁷². Il a invité le CET à soumettre le rapport d'évaluation dans le cadre de son rapport annuel à la COP pour examen à la session du SBI devant avoir lieu en décembre 2018.

XV. Questions relatives au financement de l'action climatique

(Point 15 de l'ordre du jour)

A. Examen des fonctions du Comité permanent du financement

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

93. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi des documents FCCC/TP/2017/4 et FCCC/TP/2017/9. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Delphine Eyraud (France) et M^{me} Olai Uludong (Palaos). À la 5^e séance, le Président a rappelé aux Parties que le SBI avait été prié⁷³ d'achever ses travaux au titre de ce point pendant la session en cours et de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session. Le Président a indiqué que les Parties n'avaient pas pu achever leur examen de ce point et a informé celles-ci que l'examen se poursuivrait sous la direction de la présidence de la COP⁷⁴.

B. Troisième examen du Fonds pour l'adaptation

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

94. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/TP/2017/6. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Patience Dampsey (Ghana) et M^{me} Gemma O'Reilly (Irlande). À sa 3^e séance, il a recommandé un projet de décision sur le troisième

⁶⁸ FCCC/SBI/2016/20, par. 84.

⁶⁹ FCCC/SBI/2016/20, par. 85.

⁷⁰ FCCC/CP/2017/7, annexe, par. 173.

⁷¹ FCCC/SB/2017/3, par. 28.

⁷² FCCC/SBI/2015/22, par. 79.

⁷³ Décision 9/CP.22, par. 6.

⁷⁴ Pour le texte retravaillé et adopté par la COP, voir la décision 8/CP.23.

examen du Fonds pour l'adaptation pour examen et adoption à la treizième session de la CMP⁷⁵.

XVI. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 16 de l'ordre du jour)

A. Renforcement des capacités au titre de la Convention

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

95. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2017/9. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Jeniffer Hanna Collado (République dominicaine) et M. Makoto Kato (Japon). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

Renforcement des capacités dans les pays en développement au titre de la Convention

96. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport de synthèse établi pour faciliter le suivi et l'évaluation annuels de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement créé en vertu de la décision 2/CP.7⁷⁶, et le rapport de synthèse sur la sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités⁷⁷.

97. Le SBI a réaffirmé l'utilité de l'objectif et de la portée du renforcement des capacités dans les pays en développement, définis dans la décision 2/CP.7, et noté que certains progrès ont été accomplis dans l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement aux niveaux institutionnel, systémique et individuel.

98. Le SBI a estimé que le Forum de Durban sur le renforcement des capacités est un moyen efficace d'échanger régulièrement des informations, des bonnes pratiques et des enseignements pour un grand nombre parties prenantes agissant dans le cadre de la Convention et en dehors.

99. Le SBI a estimé que l'objectif et la portée du renforcement des capacités dans les pays en développement tels que définis dans la décision 2/CP.7 demeurent pertinents, et estimé aussi que les domaines actuels et nouveaux dans le contexte de la Convention et de l'Accord de Paris doivent aussi être pris en considération dans la poursuite de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement.

100. Le SBI a rappelé que, conformément à la décision 16/CP.22, le Comité de Paris sur le renforcement des capacités est chargé de remédier aux lacunes et de répondre aux besoins, actuels et nouveaux, liés à l'exécution d'activités de renforcement des capacités dans les pays en développement parties, et d'intensifier encore les efforts de renforcement des capacités au regard de la cohérence et de la coordination des activités menées dans ce domaine au titre de la Convention.

101. Le SBI a invité les Parties et les observateurs à soumettre⁷⁸, le 16 février 2018 au plus tard, leurs vues sur des thèmes possibles, qui soient alignés sur le domaine ou le thème de 2017-2018 du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, pour la septième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui aura lieu à sa quarante-huitième session.

⁷⁵ Décision 2/CMP.13.

⁷⁶ FCCC/SBI/2017/3.

⁷⁷ FCCC/SBI/2017/9.

⁷⁸ Voir note 33.

Renforcement des capacités dans les pays en transition au titre de la Convention

102. Le SBI a achevé ses travaux sur le quatrième examen de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition, créé en vertu de la décision 3/CP.7, conformément au paragraphe 4 de la décision 21/CP.18.

103. Le SBI a pris note des renseignements présentés par les Parties et des communications soumises à l'invitation de la COP⁷⁹. Il a aussi pris note avec satisfaction du rapport de compilation et de synthèse regroupant les informations sur la conduite des activités de renforcement des capacités dans les pays en transition bénéficiant d'un soutien⁸⁰.

104. Le SBI a recommandé un projet de décision sur le quatrième examen de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session⁸¹.

B. Rapport technique annuel d'activité sur les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

105. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2017/11. À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Rita Mishaan (Guatemala) et M. Paul Watkinson (France). M^{me} Mishaan ayant dû quitter la conférence en raison d'une blessure, M^{me} Collado a accepté, sur l'invitation du Président, de la remplacer à compter du 7 novembre. À sa 3^e séance, le SBI a recommandé un projet de décision sur le rapport technique annuel d'activité sur les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités pour 2017, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session⁸².

C. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

106. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Il était saisi du document FCCC/SBI/2017/9. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M^{me} Collado et M. Kato. À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

Renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto

107. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport de synthèse établi pour faciliter le suivi et l'évaluation annuels de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, créé en vertu de la décision 2/CP.7 et réaffirmé par la décision 29/CMP.1⁸³, et le rapport de synthèse sur la sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités⁸⁴.

108. Le SBI a réaffirmé l'utilité de l'objectif et de la portée du renforcement des capacités dans les pays en développement, définis dans les décisions 2/CP.7 et 29/CMP.1, et noté que certains progrès ont été accomplis dans l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement aux niveaux institutionnel, systémique et individuel.

⁷⁹ Décisions 21/CP.18, par. 5, et 16/CP.22, par. 11.

⁸⁰ FCCC/SBI/2017/INF.5.

⁸¹ Décision 17/CP.23.

⁸² Décision 16/CP.23.

⁸³ FCCC/SBI/2017/3.

⁸⁴ FCCC/SBI/2017/9.

109. Le SBI estimé que le Forum de Durban sur le renforcement est un moyen efficace d'échanger régulièrement des informations, des bonnes pratiques et des enseignements pour un grand nombre de parties prenantes compétentes agissant dans le cadre du Protocole de Kyoto et en dehors.

110. Le SBI a estimé que l'objectif et la portée des besoins et des domaines prioritaires recensés dans le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement créé par la décision 2/CP.7 et les domaines prioritaires pour le renforcement des capacités relatif à la participation des pays en développement à des activités de projet au titre du mécanisme pour un développement propre, énoncés dans la décision 29/CMP.1, demeurent pertinents, et a estimé aussi que les domaines actuels et nouveaux doivent être pris en considération dans la poursuite des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement.

111. Le SBI a invité les Parties et les observateurs à soumettre⁸⁵, le 16 février 2018 au plus tard, leurs vues sur des thèmes possibles, qui soient alignés sur le domaine ou le thème de 2017-2018 du Comité de Paris sur le renforcement des capacités, pour la septième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, qui aura lieu à sa quarante-huitième session.

Renforcement des capacités dans les pays en transition au titre du Protocole de Kyoto

112. Le SBI a achevé ses travaux sur le quatrième examen de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition, créé en vertu de la décision 3/CP.7, conformément au paragraphe 4 de la décision 21/CP.18.

113. Le SBI a pris note des renseignements présentés par les Parties et des communications soumises à l'invitation COP⁸⁶. Il a aussi pris note avec satisfaction du rapport de compilation et de synthèse regroupant les informations sur la conduite des activités de renforcement des capacités dans les pays en transition bénéficiant d'un soutien⁸⁷.

114. Le SBI a recommandé un projet de décision sur le quatrième examen de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en transition, pour examen et adoption par la CMP à sa treizième session⁸⁸.

XVII. Impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 17 de l'ordre du jour)

A. Forum amélioré et programme de travail

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

115. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi du document FCCC/SB/2017/INF.2 et des communications ayant trait à la question⁸⁹. À sa 1^{re} séance, il a décidé que ce point serait examiné en parallèle avec le point 9 a) de même intitulé de l'ordre du jour de la quarante-septième session du SBSTA et qu'il créerait un groupe de contact, coprésidé par le Président du SBI et le Président du SBSTA, M. Carlos Fuller (Belize), assistés de M^{me} Nataliya Kushko (Ukraine) et M. Andrei Marcu (Panama), pour organiser la 5^e séance du forum amélioré. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après⁹⁰.

⁸⁵ Voir note 33.

⁸⁶ Décisions 11/CMP.8, par. 5, et 6/CMP.12, par. 7.

⁸⁷ FCCC/SBI/2017/INF.5.

⁸⁸ Décision 4/CMP.13.

⁸⁹ Voir note 34.

⁹⁰ Le projet de conclusions a été amendé oralement par le SBI à sa 5^e séance (voir <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-ii-5th-meeting>).

2. Conclusions

116. Le SBI et le SBSTA ont tenu la quatrième réunion du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

117. Le SBI et le SBSTA ont pris note avec satisfaction du rapport détaillé⁹¹ établi par les coprésidents du groupe spécial d'experts techniques sur les débats qui ont eu lieu pendant la réunion tenue à Bonn (Allemagne), les 9 et 10 mai 2017.

118. Le SBI et le SBSTA ont pris note des vues exprimées par les Parties sur l'utilité des réunions du groupe spécial d'experts techniques à leur quarante-sixième session et ont décidé de revoir la conception du groupe spécial pendant l'examen des travaux du forum à leur session de décembre 2018.

119. Le SBI et le SBSTA ont aussi pris note des vues exprimées par les Parties et les observateurs dans leurs communications⁹² sur les aspects liés à la diversification et la transformation économiques et la transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, dans le contexte du développement durable, afin d'éclairer les débats du forum sur les besoins éventuels en outils de modélisation, y compris les possibilités de renforcement des capacités, qui a eu lieu pendant la session, et l'atelier de formation du forum sur l'utilisation des outils de modélisation économique, qui doit avoir lieu à leur quarante-huitième session.

120. Le SBI et le SBSTA ont noté avec satisfaction l'échange de vues qui a eu lieu pendant le débat du forum sur les besoins éventuels en outils de modélisation, y compris les possibilités de renforcement des capacités, en ce qui concerne le programme de travail du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, ainsi que sur les domaines du programme de travail.

121. Le SBI et le SBSTA ont pris note des débats sur les besoins exprimés par certaines Parties s'agissant de renforcer les capacités d'évaluation de l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, et de reconnaître et d'améliorer les possibilités existantes de renforcement des capacités, notamment en coopérant au sujet des mesures de riposte. Le SBI et le SBSTA ont invité le secrétariat à collaborer avec les organisations intergouvernementales et internationales concernées pour faire œuvre de sensibilisation en vue de renforcer les programmes ou les activités de renforcement des capacités offerts aux Parties de sorte que les mesures de riposte aient le maximum d'effets positifs et le minimum d'effets négatifs, afin d'éclairer les débats pendant les sessions.

122. Le SBI et le SBSTA ont pris note des vues exprimées par les Parties au sujet de l'atelier de formation du forum programmé pour leur quarante-huitième session, sur des questions telles que l'amélioration du portail actuel de la modélisation, la disponibilité des données, et les conséquences pour les régions, les secteurs et les questions de genre. Ils ont demandé au secrétariat d'organiser, sous la direction de leurs Présidents respectifs, un atelier de formation de deux jours sur l'utilisation des outils de modélisation économique en ce qui concerne les domaines du programme de travail du forum amélioré sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte, auquel seront conviés des experts invités de pays en développement et de pays développés ainsi que d'organisations intergouvernementales et internationales. Le SBI et le SBSTA ont également demandé au secrétariat d'établir un rapport sur cet atelier pour examen à leur session de décembre 2018.

123. Le SBI et le SBSTA ont invité les Parties et les observateurs à communiquer⁹³, d'ici le 30 mars 2018, leurs vues sur la portée de l'examen des travaux du forum amélioré qui aura lieu pendant leur session de décembre 2018, conformément au programme de travail, afin d'éclairer les débats du forum à leur quarante-huitième session.

124. Le SBI et le SBSTA ont pris note du montant estimatif des incidences budgétaires des activités visées aux paragraphes 121 et 122 ci-dessus que le secrétariat doit engager.

⁹¹ FCCC/SB/2017/INF.2.

⁹² Voir note 34.

⁹³ Voir note 33.

125. Le SBI et le SBSTA ont demandé que les mesures prévues dans les présentes conclusions qui relèvent de la compétence du secrétariat soient engagées sous réserve des ressources financières disponibles.

B. Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris
(Point 17 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

126. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi des communications ayant trait à la question⁹⁴. À sa 1^{re} séance, il a décidé que ce point serait examiné en parallèle avec le point 9 b) de même intitulé de l'ordre du jour de la quarante-septième session du SBSTA par un groupe de contact présidé par les Présidents du SBI et du SBSTA, assistés de M^{me} Kushko et de M. Marcu. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

127. Le SBI et le SBSTA ont examiné les communications des Parties et des observateurs⁹⁵ et accueilli avec intérêt les vues consignées dans celles-ci sur ce point de l'ordre du jour.

128. Le SBI et le SBSTA ont noté avec satisfaction l'échange de vues qui s'est déroulé les 4 et 5 novembre 2017 au cours de l'atelier de présession consacré aux éléments des modalités de fonctionnement, du programme de travail et des fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris.

129. Le SBI et le SBSTA ont examiné avec intérêt la note de réflexion actualisée établie par leurs Présidents⁹⁶ avec le concours des cofacilitateurs et du secrétariat, et se sont félicités du débat mené au cours des sessions sur les modalités de fonctionnement, le programme de travail et les fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris. Le SBI et le SBSTA sont convenus de ce que la recommandation en cours d'élaboration au titre de ce point de l'ordre du jour pour examen et adoption par la CMA à sa première session prévoient dans sa formulation que la CMA prend les dispositions voulues pour permettre au forum de concourir à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément aux paragraphes 33 et 34 de la décision 1/CP.21.

130. Pour faciliter les délibérations qui auront lieu à leur quarante-huitième session, le SBI et le SBSTA ont prié leurs Présidents d'établir un document informel contenant les éléments préliminaires d'une recommandation, pour examen et adoption à la première session de la CMA, sur les modalités de fonctionnement, le programme de travail et les fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre pour remédier aux effets de la mise en œuvre de mesures de riposte en vertu de l'Accord de Paris, en se fondant sur les communications précédentes des Parties au titre de ce point de l'ordre du jour et sur la note informelle établie par les cofacilitateurs⁹⁷.

C. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
(Point 17 c) de l'ordre du jour)

⁹⁴ Voir note 34.

⁹⁵ Voir note 34.

⁹⁶ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/reflection_note.pdf.

⁹⁷ Disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sbi47_17b_sbsta47_9b_informal_note.pdf.

D. Progrès accomplis dans l'application de la décision 1/CP.10

(Point 17 d) de l'ordre du jour)

131. Le SBI a examiné les points 17 c) et d) de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, le SBI a accepté la proposition du Président tendant à ce que les débats de fond au titre de ces points de l'ordre du jour aient lieu dans le cadre du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, parallèlement aux débats au titre du point 17 a). À la 3^e séance, le Président a annoncé qu'aucune conclusion n'avait été formulée sur les questions considérées. Sur proposition du Président, le SBI a décidé de poursuivre l'examen de ces questions à sa quarante-huitième session.

XVIII. Moyens de développer l'éducation, la formation, la sensibilisation, la participation du public et l'accès de la population à l'information, de façon à renforcer l'action engagée au titre de l'Accord de Paris

(Point 18 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

132. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. À sa 1^{re} séance, il a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Albert Magalang (Philippines). À sa 3^e séance, il a examiné et adopté les conclusions ci-après.

2. Conclusions

133. Le SBI a entrepris d'examiner ce point⁹⁸ conformément au paragraphe 83 de la décision 1/CP.21.

134. Le SBI a pris note des vues exprimées par les Parties au cours de la session.

135. Le SBI a constaté les progrès accomplis par les Parties et les observateurs dans la mise en œuvre du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention⁹⁹ dont il a été rendu compte pendant l'examen intermédiaire du programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention qui a eu lieu à sa quarante-quatrième session.

136. Le SBI a estimé que les six éléments de l'Action pour l'autonomisation climatique – éducation, formation, sensibilisation, participation du public, accès de la population à l'information et coopération internationale – sont fondamentaux pour permettre une application plus efficace de l'Accord de Paris.

137. Le SBI a prié le secrétariat d'organiser un atelier, de préférence en cours de session, ou selon les modalités appropriées, parallèlement à sa quarante-huitième session, en vue d'établir une liste de mesures visant à renforcer l'application de l'Accord de Paris par les activités liées à l'Action pour l'autonomisation climatique, sous l'autorité de son Président et avec la participation des Parties, de représentants des organes créés au titre de la Convention compétents, de spécialistes, de jeunes, de praticiens et de parties prenantes.

138. Le SBI a invité les Parties et les observateurs à soumettre¹⁰⁰, le 26 janvier 2018 au plus tard, leurs vues concernant le rôle de l'Action pour l'autonomisation climatique et des thèmes pour l'atelier mentionné au paragraphe 137 ci-dessus qui permettent d'améliorer l'exécution de l'Action pour l'autonomisation climatique au titre de l'Accord de Paris.

139. Le SBI a demandé que les mesures prévues dans les présentes conclusions qui relèvent de la compétence du secrétariat soient engagées sous réserve des ressources financières disponibles.

⁹⁸ Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 24 du document FCCC/PA/CMA/2016/3.

⁹⁹ FCCC/SBI/2016/6.

¹⁰⁰ Voir note 33.

140. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa quarante-huitième session.

XIX. Rapport sur les activités relatives à l'Action pour l'autonomisation climatique

(Point 19 de l'ordre du jour)

141. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance et a pris note du rapport de synthèse sur le cinquième dialogue sur l'Action pour l'autonomisation climatique¹⁰¹.

XX. Questions de genre et changements climatiques

(Point 20 de l'ordre du jour)

142. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 3^e séances. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration¹⁰². À sa 1^{re} séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre de consultations informelles animées par M. Geert Fremout (Belgique) et M^{me} Winfred Lichuma (Kenya). À sa 5^e séance, il a recommandé un projet de décision sur la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session¹⁰³.

XXI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 21 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017

(Point 21 a) de l'ordre du jour)

B. Rapport d'audit et états financiers de 2016

(Point 21 b) de l'ordre du jour)

C. Budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

(Point 21 c) de l'ordre du jour)

D. Autres questions budgétaires et financières

(Point 21 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

143. Le SBI a examiné ces points de l'ordre du jour à ses 1^{re} et 5^e séances. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2017/13, FCCC/SBI/2017/INF.13, FCCC/SBI/2017/INF.14 et FCCC/SBI/2017/INF.15 et Add.1. À la 1^{re} séance, le Président a invité le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention, M. Ovais Sarmat, à présenter les points 21 a), c) et d). À la même séance, le SBI a décidé que ces points seraient examinés par un groupe de contact présidé par M. Amena Yauvoli (Fidji) et M. Helmut Hojesky (Autriche). À la 5^e séance, le Président a rendu compte succinctement par oral de l'atelier technique qui avait été organisé le mercredi 8 novembre pour débattre des moyens possibles d'améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire¹⁰⁴. À la même séance, le SBI a examiné et adopté les conclusions ci-après.

¹⁰¹ FCCC/SBI/2017/10.

¹⁰² L'intervention est disponible par la retransmission Web de la réunion à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-closing-plenary-part-i>.

¹⁰³ Décision 3/CP.23.

¹⁰⁴ Texte disponible à l'adresse http://unfccc.int/files/meetings/bonn_nov_2017/in-session/application/pdf/sbi47_draft_oral_report_technical_workshop.pdf.

2. Conclusions

144. Le SBI a débattu et examiné le programme de travail révisé pour l'exercice biennal 2018-2019¹⁰⁵.

145. Le SBI a indiqué que le programme de travail révisé mentionné au paragraphe 144 ci-dessus continuerait d'être orienté par les mandats et la terminologie figurant dans les décisions des organes directeurs et les conclusions des organes subsidiaires, ne préjugerait pas des résultats des négociations et des décisions ou conclusions de ces organes à des sessions futures. Il a noté que le secrétariat actualisera le programme et l'exécution du budget en conséquence et fera rapport sur ces décisions et conclusions, s'il y a lieu, dans le rapport sur l'exécution du budget.

146. Le SBI a recommandé que la COP, au moment d'adopter la décision 21/CP.23, modifie celle-ci en supprimant du troisième alinéa du préambule l'énoncé « et le programme de travail révisé figurant dans le document [XXX] ».

147. Le SBI a noté qu'il continuerait d'étudier les moyens possibles d'accroître l'efficacité, la transparence, la connaissance et la compréhension du processus budgétaire en cours, à partir de sa quarante-huitième session.

148. Le SBI a noté également que l'atelier technique sur les moyens possibles d'accroître l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, organisé par le secrétariat en marge de la session, avait contribué à améliorer la compréhension par les Parties de questions budgétaires importantes.

149. Le SBI a noté en outre la nécessité pour les Parties d'examiner les incidences budgétaires des décisions des organes directeurs et des conclusions des organes subsidiaires et de hiérarchiser les mandats étant donné le nombre croissant de mandats nouveaux et supplémentaires qui sont décidés. Il a prié le secrétariat de donner son avis sur les méthodes de hiérarchisation possibles et sur les incidences budgétaires des décisions des organes directeurs et des conclusions des organes subsidiaires, pour examen à sa quarante-huitième session.

150. Le SBI a recommandé deux projets de décision sur les questions administratives, financières et institutionnelles : un pour examen et adoption par la COP à sa vingt-troisième session¹⁰⁶ et un pour examen et adoption par la CMP à sa treizième session¹⁰⁷.

XXII. Questions diverses

(Point 22 de l'ordre du jour)

151. Le SBI a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance. Un représentant d'une Partie a fait une déclaration¹⁰⁸.

XXIII. Clôture et rapport de la session

(Point 23 de l'ordre du jour)

1. Incidences administratives et budgétaires

152. À la 5^e séance, un représentant du secrétariat a présenté une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées pendant la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

153. Il a informé le SBI que certaines des activités prescrites à la session réclamaient un appui du secrétariat et nécessitaient des ressources supplémentaires par rapport au budget de base approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 : au titre du point 20 de l'ordre du

¹⁰⁵ FCCC/SBI/2017/INF.13.

¹⁰⁶ Décision 20/CP.23.

¹⁰⁷ Décision 5/CMP.13.

¹⁰⁸ L'intervention est disponible par la retransmission Web de la réunion à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/sbi-opening-plenary>.

jour, intitulé « Questions de genre et changements climatiques », des ressources d'un montant de 280 000 euros seront nécessaires. Il a indiqué que ce montant était préliminaire et était fondé sur les renseignements actuellement disponibles¹⁰⁹.

154. Il a aussi indiqué les autres dépenses supplémentaires résultant de la session seraient financées au moyen des ressources existantes.

155. Au nom du secrétariat, il a exprimé l'espoir que les Parties continueront de faire preuve de générosité et que les ressources supplémentaires nécessaires seront versées en temps voulu et de façon prévisible. Il a aussi indiqué que sans ce financement, le secrétariat ne serait pas en mesure d'assurer l'appui demandé.

2. Clôture et rapport de la session

156. À sa 4^e séance, tenue le 14 novembre conjointement à la 4^e séance du SBSTA, le SBI a entendu des déclarations de Parties et d'observateurs. Les représentants de six Parties ont fait des déclarations, notamment au nom du Groupe composite, de l'Union européenne, de l'Alliance des petits États insulaires et des PMA. Des déclarations ont aussi été faites par des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, d'ONG s'occupant des droits des femmes et de l'égalité des sexes, d'ONG représentant la jeunesse, d'ONG du secteur privé et de l'industrie, d'ONG de défense de l'environnement, d'ONG représentant les agriculteurs, d'administrations locales et d'autorités municipales et d'ONG indépendantes et de recherche^{110, 111}.

157. À sa 5^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport sur les travaux de sa session et a autorisé la Rapporteuse, avec le concours du secrétariat et sous la direction du Président, à établir la version finale du rapport et à le distribuer à l'ensemble des Parties. À la même séance, le Président a remercié les Parties pour leur appui et clos la session.

¹⁰⁹ Pour information aux Parties, la même estimation a été présentée au titre du point 16 de l'ordre du jour de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties intitulé « Questions de genre et changements climatiques », pour information.

¹¹⁰ Voir note 4.

¹¹¹ Les déclarations sont aussi disponibles par la retransmission Web de la séance à l'adresse <https://unfccc.cloud.streamworld.de/webcast/joint-plenary-meeting-of-sbsta-and-sbi-4th-meeting>.

Annexe

[Anglais seulement]

Summary report on the multilateral assessment of Belarus at the forty-seventh session of the Subsidiary Body for Implementation

I. Background

1. The Conference of the Parties, by decision 1/CP.16, decided that developed country Parties should enhance the reporting in their national communications and submit biennial reports on their progress in achieving emission reductions. It also established a new process under the Subsidiary Body for Implementation (SBI) – international assessment and review (IAR) – that aims to promote the comparability of efforts among all developed country Parties. According to the modalities and procedures for IAR specified in annex II to decision 2/CP.17, multilateral assessment (MA) is to be conducted for each developed country Party at a working group session of the SBI, with the participation of all Parties. The aim of the MA is to assess each Party's progress in implementation towards the achievement of emission reductions and removals related to its quantified economy-wide emission reduction target.

2. The second round of MA of Belarus took place at a working group session during SBI 47, on 10 November 2017. Such a working group session is preceded by a three-month period of questions and answers; in the first month, any Party may submit written questions to the Party being assessed, which may respond to the questions within the remaining two months. The MA of Belarus was originally planned to take place during SBI 46; however, owing to national circumstances, Belarus was not able to attend that session. Questions for Belarus had been submitted in writing two months before the working group session at SBI 46 by the following delegations: Brazil, China, European Union, France and Thailand. A list of the questions received and the answers provided by Belarus, as well as the webcast of the session, can be found on the IAR web page for Belarus.¹¹² The Party can submit any other observations on its MA process within two months of the working group session.

II. Proceedings

3. The working group session was chaired by the SBI Chair, Mr. Tomasz Chruszczow. Belarus was represented by Mr. Andrei Pilipchuk, Ministry of Natural Resources and Environmental Protection.

4. Mr. Pilipchuk made an opening presentation, summarizing Belarus' progress in implementation towards the achievement of emission reductions and removals related to its quantified economy-wide emission reduction target. Under the Convention, Belarus made a commitment to reduce its greenhouse gas (GHG) emissions by 8.0 per cent by 2020 below the 1990 level.

5. Total GHG emissions excluding emissions and removals from land use, land-use change and forestry (LULUCF) decreased by 34.6 per cent between 1990 and 2015 (from 136,914.91 to 89,607.64 kilotonnes of carbon dioxide equivalent (kt CO₂ eq)). The decrease in total GHG emissions can be attributed mainly to the decrease in fuel consumption in the energy sector related to the reduction in industrial production and the economic recession at the beginning of the 1990s, the implementation of energy-saving policies in various sectors of the economy, and changes in the structure of fuel consumption related to the switch from coal and fuel oil to natural gas.

¹¹² <https://unfccc.int/10091.php>.

6. Mr. Pilipchuk presented key policies and measures to achieve the target, including: the Renewable Energy Law (enforced in 2010), the Energy Savings Law (enforced in 2015), the State Programme on Sustainable Environment for 2015–2020, the State Programme on Energy Efficiency for 2015–2020, the Action Plan on Implementation of the Paris Agreement (adopted in February 2016) and the draft State Programme on Implementation of the Paris Agreement (prepared in September 2017), as well as the draft Strategy on Low Carbon Development up to 2050, the draft Strategy on Adaptation of Forestry up to 2030 and the draft Strategy on Adaptation of Agriculture up to 2030 (prepared in September 2017). Mr. Pilipchuk highlighted the success of the implementation of the new State Programme on Sustainable Environment for 2015–2020 and explained that the energy intensity and carbon intensity of the Belarusian economy (in relation to gross domestic product (GDP)) have been constantly decreasing since 1990. For example, carbon intensity decreased to 0.44 kg CO₂/USD in 2015 from 2.6 kg CO₂/USD in 1990. Mr. Pilipchuk emphasized the high mitigation potential of Belarus, which is about 30 Mt CO₂ by 2030. Regarding the main challenges highlighted in the Party's presentation, Mr. Pilipchuk referred to the low GDP per capita in the country (USD 4,900), the very limited institutional capacity in the field of climate change, and limited foreign investments in the country (6.5 per cent of GDP, or USD 680 per capita), which is much lower than in other countries with economies in transition.

7. On the use of units from LULUCF activities, during the review of its second biennial report Belarus confirmed that the contribution of the LULUCF sector is not considered in its emission reduction target. With regard to the use of units from market-based mechanisms under the Convention and other mechanisms, Belarus also confirmed that market-based mechanisms under the Convention are not applicable to the Party, and other market-based mechanisms are not used in Belarus.

8. Belarus' total GHG emissions excluding LULUCF in 2020 and 2030 are projected to be 88,120.09 and 104,027.86 kt CO₂ eq, respectively, under the 'with measures' scenario, which is a decrease of 36.7 and 25.2 per cent, respectively, below the 1990 level. Under the 'with additional measures' scenario, emissions in 2020 and 2030, amounting to 86,870.09 and 100,278.36 kt CO₂ eq, respectively, are projected to be lower than those in 1990 by 37.6 and 27.9 per cent, respectively. The 2020 projections suggest that Belarus expects to overachieve its 2020 target under the Convention.

9. The opening presentation was followed by interventions and questions from the following delegations: Austria, European Union, India and United States of America. The questions were related to: the introduction of the policy on low-carbon and carbon-free technologies and the sectors where this policy will be implemented, as well as the results of the reductions or potential reductions in GHG emissions expected from the implementation of the related measures; the current progress of the renewable energy legislation and policies, the specific measures currently implemented, ways of strengthening the national energy policies and current progress towards the Party's renewable energy objective; the mitigation measures that have been implemented in the transport and waste sectors and the plans to reduce GHG emissions in those sectors; the type of support currently provided to developing countries and whether there are plans to scale up such support; and the estimation of the climate benefits of the plan to ecologically rehabilitate disturbed wetlands between 2015 and 2030 and the extent of the use of the methodologies of the Intergovernmental Panel on Climate Change in the estimation of those climate benefits.

10. In response, Belarus provided further explanations. In particular, Belarus explained that without the use of carbon-free technologies the Party would not achieve the planned reductions in GHG emissions provided that the growth in GDP is maintained. Regarding the renewable energy legislation, Belarus confirmed the progress made in its implementation, namely an increase in the share of renewable energy in electricity production from 0.2 per cent in 2009 to 5.8 per cent in 2016, and explained that the objective for 2030 of a 15 per cent share of renewable energy has been revised in the draft Strategy on Low Carbon Development up to 2050 to a target of 22 per cent. Belarus also provided details on measures in the transport sector focused on the construction of infrastructure for electric cars and buses in cities with more than 400,000 inhabitants (18 such cities in the country) by 2020 and the construction of 25 electric car charging stations

in cities with 50,000 inhabitants by 2020, which would result in a decrease in total GHG emissions of 4.5 per cent by 2020.

11. Regarding support provided to developing countries, Belarus indicated that this support is focused in particular on countries of the former Soviet Union and covers capacity-building, institutional strengthening, development of legislative frameworks, and graduate and postgraduate studies in a variety of fields, such as forestry (Belarus has more than 50 years of experience in this field), and these fields will be further developed to cover the industry, energy and transport sectors. Lastly, Belarus indicated that there are no established methods in the country for estimating climate change impacts and the benefits of the rehabilitation of disturbed wetlands and that it would welcome any international cooperation in this area.
